

RAPPORT ANNUEL

Exercice au 29 décembre 2017



MACIF ACTIONS PME-ETI ES

Fonds d'épargne salariale Actions françaises

Commercialisateur

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Société de Gestion

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Dépositaire et Conservateur

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Gestion administrative et comptable :

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Sommaire

Rapport de Gestion

Comptes Annuels
au 29 décembre 2017

Rapport du Commissaire
aux Comptes

ORIENTATION DE GESTION

Le FIA « MACIF ACTIONS PME-ETI ES » est un Fonds Nourricier du FCP MG EXPANSION FRANCE.

A ce titre, il est de même classification AMF que son OPCVM Maître « Actions Françaises » et est investi en totalité et en permanence dans les parts N dudit Fonds « MG EXPANSION FRANCE ».

La performance du Fonds sera inférieure à celle du Maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres.

L'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil de risque du FIA MACIF ACTIONS PME-ETI ES sont identiques à ceux du FCP Maître MG EXPANSION FRANCE.

Le FCP est éligible au PEA.

Objectif de gestion

Le FCP MG EXPANSION FRANCE est exposé sur le marché des petites capitalisations françaises appartenant au compartiment C de l'Eurolist qui rassemble les capitalisations inférieures à 150 millions d'euros.

Indicateur de référence

La performance du FCP ne peut être comparée à un indice étant donné que les valeurs le composant n'appartiennent pas pour leur très grande majorité à un indice.

Stratégie de gestion

De par la nature des investissements du FCP MG EXPANSION FRANCE, ce dernier adopte une politique de gestion de stock picking. En effet, son univers d'investissement est un segment qui regroupe des PME/ETI de petites capitalisations françaises plus risquées que des très grandes valeurs. Dans ce cadre, le Fonds s'intéresse principalement aux sociétés bénéficiaires et dont les projets de développement semblent réalistes. Ainsi, les valeurs technologiques déficitaires aux projets très ambitieux et/ou les valeurs à trop faible liquidité, dont les fortes variations de cours de Bourse sont souvent décorrélées de l'évolution de leurs résultats, sont sous-pondérées ou absentes du portefeuille.

Par ailleurs, du fait du très grand nombre de sociétés composant l'univers d'étude des PME/ETI, le FCP MG EXPANSION FRANCE concentre ses investissements sur des capitalisations boursières répondant entre autre à un certain nombre de critères préalables d'éligibilité que sont le flottant, les volumes échangés (liquidité) et le fait d'être suivi par au moins un ou plusieurs courtiers.

Le gérant réalise une analyse fondamentale de chaque société. Les critères retenus peuvent être quantitatifs, aussi bien de type « croissance » comme la croissance des ventes, la croissance des bénéfices, et/ou de type « value » comme un titre qui se traite sur un ratio prix de l'action/bénéfices par action faible en absolu ou avec une décote par rapport à son secteur, ou bien un titre qui présente un fort rendement du dividende. Les critères qualitatifs, comme la qualité perçue du management, et/ou la pertinence de la stratégie suivie par la société sont aussi évalués, cette étape est souvent, mais pas de façon systématique, réalisée à travers une réunion avec les dirigeants de la société.

Les actifs de MG EXPANSION FRANCE sont exposés en permanence à hauteur de 75% au moins en titres de capital de petites capitalisations françaises du compartiment C de l'Eurolist.

Du fait de son éligibilité au Plan d'Epargne en Actions, le Fonds ne peut détenir moins de 75% en actions de sociétés ayant leur siège dans un Etat membre de l'Union Européenne, ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention fiscale qui contient une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale.

Le Fonds pourra également investir en titres de créance et instruments du marché monétaire dans la limite de 10% de son actif net. La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance, elle s'effectuera en fonction des opportunités de marché. Les titres de créance et instruments du marché monétaire détenus en portefeuille seront émis en euro ou autres devises européennes. Les émetteurs des titres en portefeuille doivent être notés « Investment Grade » au moment de l'acquisition selon la politique de notation mise en place par la société de gestion.

Les instruments sont des titres obligataires ou monétaires représentant de la dette publique française.

Le Fonds pourra réaliser sa stratégie à travers des OPC de type monétaires ou OPC actions (de petites et moyennes capitalisations). Aussi, le Fonds pourra investir jusqu'à 50% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger investissant au maximum 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou de fonds d'investissement.

A l'intérieur de cette limite, le Fonds pourra détenir jusqu'à 30% de son actif net en parts ou actions d'autres FIA français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étranger européens ou non répondant aux quatre conditions suivantes :

1. Ils sont soumis à une surveillance équivalente à celle applicable aux OPCVM coordonnés et la coopération entre l'AMF et l'autorité de surveillance de l'OPC ou du fonds d'investissement étranger est suffisamment garantie.
2. Le niveau de la protection garantie aux porteurs est équivalent à celui prévu pour les porteurs d'OPCVM coordonnés.
3. Leur activité fait l'objet de rapports semestriels et annuels détaillés.
4. Ils ne peuvent investir plus de 10 % de leur actif net en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement.

Le FCP pourra intervenir sur des contrats financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille ou de l'exposer aux actions, titres et valeurs assimilées, indices, pour tirer parti des variations de marché ou poursuivre l'objectif de gestion.

Le Fonds pourra notamment intervenir sur les contrats à terme et les options (vente, achat, dans, ou en dehors de la monnaie) portant sur l'indice CAC40. Par ailleurs, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre un éventuel risque de change.

L'exposition du portefeuille n'a pas vocation à être supérieure à 100% ; cependant, dans le cas de souscriptions ou de rachats importants ou de variations importantes des marchés, l'OPCVM peut se trouver temporairement exposé au-delà de 100%.

Profil des risques

Le profil de risque du Fonds Nourricier MACIF ACTIONS PME-ETI ES est identique au profil de risque de l'OPCVM Maître, le Fonds MG EXPANSION FRANCE comme défini ci-dessous :

Risque de perte en capital

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque de gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au Fonds repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du Fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque action

Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du Fonds pourra baisser. De plus, le Fonds sera exposé sur des sociétés de petites et moyennes capitalisations. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque lié à la détention de petites et moyennes valeurs

Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et peut engendrer une augmentation de la volatilité de la valeur liquidative.

Risque de crédit

Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance dans lesquels est investi l'OPCVM peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Et accessoirement (résiduel) :

Risque de change

Ce risque correspond au risque de variation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par le Fonds. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds baissera en cas d'évolution défavorable du cours des devises autres que l'euro.

La société de gestion utilise un système de gestion de la liquidité approprié et a adopté des procédures permettant de suivre le risque de liquidité du FIA et garantissant que le profil de liquidité des investissements est conforme à ses investissements sous-jacents. Les modalités de suivi et de gestion de la liquidité du FIA seront détaillées dans le rapport de gestion annuel.

Le FIA n'a pas recours à l'effet de levier.

METHODE CHOISIE PAR LA SOCIETE DE GESTION POUR MESURER LE RISQUE GLOBAL DE L'OPC MAITRE

La méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

Le Fonds d'Epargne Salariale Macif Actions PME-ETI ES a été créé le 28 avril 2017.

Il est nourricier des parts N du FCP MG Expansion France.

Les parts N du FCP Maître MG Expansion France ont été créées le 05 mai 2017.

CHANGEMENT(S) A VENIR

Néant.

PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES DE L'OPC MAITRE

Le Groupe OFI a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPCVM sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du groupe OFI, la Société OIS.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe OFI. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés.
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties »).
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre.
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe OFI peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- une analyse qualitative complémentaire ;
- une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- fournit le service d'exécution d'ordres ;
- collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

FRAIS D'INTERMEDIATION

Vous trouverez sur le site Internet du Groupe à l'adresse <http://www.ofi-am.fr/inout/animations/espaceMIF.php> toutes les mesures prises pour appréhender les nouvelles dispositions réglementaires liées à la MIF. Est notamment présent le compte- rendu relatif aux frais d'intermédiation en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote fait l'objet d'un rapport disponible sur le site Internet de la société à l'adresse : <https://www.ofi-am.fr/vote-et-engagement>

CRITERES ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sur son site Internet <https://www.ofi-am.fr/isr>

INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DU FIA

Dans le cadre de la mise en application de la Directive AIFM 2011/61/UE du 08 juin 2011 et de la gestion de Fonds d'investissements alternatifs (FIA), la Société a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

1) Eléments qualitatifs

La politique de rémunération de la Société a été établie par le Comité Stratégique du Groupe OFI. Le Comité Stratégique est composé de représentants des actionnaires et des membres du Directoire de la Société. Il n'intègre pas de représentant du personnel, la Société n'étant pas elle-même soumise à une telle obligation réglementaire ou statutaire. Il fixe la politique de rémunération et s'assure de sa mise en œuvre.

La politique de rémunération de la Société promeut une gestion saine et efficace du risque, aligne à la fois les intérêts des investisseurs, de la Société et des gérants FIA, et tend à réduire les conflits d'intérêts potentiels entre les commerciaux et les investisseurs. Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs et aux valeurs de la Société.

La rémunération fixe correspond à la rétribution normale du collaborateur pour la prestation attendue correspondant à sa qualification. La rémunération variable tient compte notamment du résultat de la Société, de ses besoins en fonds propres et de la qualité de la gestion et du service proposé aux investisseurs.

Personnel concerné par la politique de rémunération : toutes les personnes qui participent à la prise de risque au niveau des Fonds ou de la Société : dirigeants, gérants, CIO, responsables des fonctions de contrôle, personnels assimilés par leur niveau de rémunération variable, commerciaux.

Appréciation de la performance et des risques : celle-ci est réalisée en fonction du personnel concerné.

La performance des gérants et responsables de gestion s'appuie sur des critères quantitatifs (classement de chaque Fonds dans un univers témoin) et qualitatifs (réalisation d'objectifs, observation de la politique de gestion des risques, conformité avec les règlements internes ou externes, suivi des process de gestion, contribution des preneurs de risques aux risques opérationnels).

Concernant les dirigeants, les critères retenus se rapportent à la performance globale de l'entreprise (évolution du bénéfice d'exploitation, réalisation d'objectifs stratégiques, image, notoriété...).

Pour les fonctions de contrôle, les critères retenus ont traités aux risques opérationnels, réglementaires et réputationnels.

Enfin, la performance des commerciaux est appréciée sur des critères classiques dès lors qu'ils ne provoquent pas de conflits d'intérêts avec les porteurs : collecte, évolution du chiffre d'affaire, taux de pénétration, réussites de campagne, nouveaux clients...

Enveloppe de rémunération variable : sur la base d'une enveloppe globale, une partie est attribuée aux preneurs de risques et le reste aux autres personnels concernés. La répartition est ensuite faite par les managers en tenant compte des facteurs d'appréciation décrits ci-dessus.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :

Pour les personnes dont la rémunération variable est inférieure à 100k€ ou bien à 30% du salaire fixe, celle-ci est versée immédiatement et en totalité en cash.

Pour les autres, la part qui ne serait pas versée en numéraire est versée sous forme de provisions, permettant ainsi de réaliser l'alignement des risques entre les différentes parties, (FIA, GFIA et preneurs de risques) : provisions indexées sur un panier déterminé ou un panier global. Une part (60%) est versée immédiatement, dont 50% en cash et 10% en provisions indexées, les 40% restant étant versés sous forme de provisions, libérées par tranches égales au cours des trois années suivantes, sans période de rétention.

Cette allocation pourra faire l'objet de révision à la baisse en fonction de l'évolution des critères quantitatifs et qualitatifs au cours des années suivantes, selon une notion de malus.

2) Eléments quantitatifs

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2016, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par OFI ASSET MANAGEMENT à l'ensemble de son personnel (soit **231 personnes** bénéficiaires au 31 décembre 2016) s'est élevé à **24 157 205 euros**. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice : **19 023 705 euros, soit 78.75%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice : **5 133 500 euros, soit 21.25%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, **3 683 079 euros** concernaient les « cadres dirigeants » (soit **18 personnes** au 31 décembre 2016), **10 207 369 euros** concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des Fonds gérés (soit **78 personnes** au 31 décembre 2016).

COMMENTAIRES DE GESTION

Contexte économique et financier exercice 2017

Economie

Sur le plan économique, la période a été marquée par une amélioration progressive de la conjoncture mondiale, et ce dans toutes les grandes zones.

Pourtant, le contexte politique a été très dense. Les investisseurs, qui avaient été surpris par le vote en faveur du Brexit, l'ont été une seconde fois avec l'élection inattendue de Donald Trump à la présidence des États-Unis. Mais, à chaque fois, les marchés ont retenu que cela pouvait favoriser un scénario de reflation par une logique de relance budgétaire.

Ces doutes politiques ont finalement été totalement dissipés au printemps 2017, avec l'élection d'Emmanuel Macron en France.

Au final, les perspectives de croissance ont été révisées à la hausse. Le rythme a accéléré et le FMI s'attend ainsi à une croissance de près de 3,5% en 2017 et 2018. Cet exercice s'est caractérisé également par une grande synchronisation au plan mondial, il n'y a en effet pratiquement plus de pays en récession.

Aux États-Unis, la croissance a dépassé, dans un premier temps, le rythme de 3% avant de refluer en milieu d'année et d'accélérer à nouveau en fin de période, stimulée par le programme de baisse des impôts pour les entreprises et les ménages qui a été décidé en fin d'année. Au final, la croissance US de 2017 devrait dépasser 2% en fin de période.

La zone euro n'a pas été impactée par le Brexit et, au contraire, a surpris par son dynamisme avec des indicateurs avancés au plus haut depuis plusieurs années dans pratiquement tous les pays en fin d'année 2017. La croissance de la zone a ainsi dépassé le rythme de 2%, ce qui est considéré comme son rythme potentiel. Certains pays commencent à toucher les dividendes des réformes prises, comme l'Espagne qui tourne à plus de 3%.

Le Royaume Uni a, tout d'abord bénéficié de la baisse de la livre, avant de donner des signes de ralentissement sérieux en fin de période face à l'incertitude totale sur le scénario de Brexit. La croissance devrait toutefois se stabiliser autour de 1.5%.

Dans le reste du monde, les pays émergents se sont dans l'ensemble rétablis et les flux d'investissement sont largement revenus sur ces marchés. La Chine avait suscité le doute en 2015, avec une forte baisse du Yuan et des inquiétudes sur la bulle immobilière et de crédit. Finalement, sa croissance a été supérieure à la cible de 6,5% donnée par le gouvernement.

Parallèlement le Brésil et la Russie sont progressivement sortis de récession.

Taux d'intérêt

Dans ces conditions, les Banques Centrales ont maintenu des politiques accommodantes, mais ont commencé à préparer les marchés à l'imminence d'une stratégie de sortie. C'est la raison pour laquelle, les taux ont monté sur la période, mais dans des proportions limitées.

Le 10 ans allemand est passé d'un rendement négatif de -0.11% à 0.45% en fin de période. De même, le TNotes 10 ans US est passé de 1.59% à 2.40%. Ces tensions ont toutefois été limitées car les investisseurs étaient déjà dans l'ensemble positionnés pour une hausse des taux et par ailleurs, des programmes d'achats en zone euro ont asséché les marchés.

Les spreads périphériques se sont détendus au vu du contexte plus favorable. Les spreads « corporates » sont restés serrés et stables sur la période. Les obligations High Yield ont également nettement progressé, de 7.5% aux États-Unis et de 6.2% en Europe, portant les rendements à des niveaux de faiblesse inégalés pour cette classe d'actifs (2.2% sur le Gisement européen).

Les obligations émergentes ont été également recherchées avec, au final, des performances de 15.21% en monnaies locales et de 10.26% en devises fortes.

Les taux monétaires n'ont pas été modifiés en zone euro si bien que l'Eonia est resté en territoire négatif : sa performance sur l'exercice est de -0.36%. Aux États-Unis, la FED a également été très prudente dans sa stratégie de relèvement des taux directeurs : la cible pour les Fed Funds s'établit à 1,25/1.50% après trois relèvements de 25 points de base (bp).

Les obligations convertibles ont obtenu de belles performances, en liaison avec la performance des actions : 10% pour l'indice Monde (en dollars), +3.5% en Europe et +7% en Eurozone sur les meilleurs indices.

Sur les devises, le dollar a reculé contre la grande majorité des devises, notamment de 12% vis-à-vis de l'euro. Dans l'ensemble, les monnaies émergentes ont également progressé contre le dollar, mais dans des proportions beaucoup plus limitées qu'au cours des mois précédents : par exemple, le réal brésilien s'est stabilisé contre le dollar après avoir gagné plus de 25% depuis ses points bas de début 2016. Le peso mexicain a suivi le même cheminement avec une progression de 5% sur l'exercice. Notons la stabilité du RMB, la devise chinoise, contre le dollar durant la période. En Europe, la baisse de la livre s'est atténuée et ne perd que 4.5% contre l'euro sur la période.

Les marchés actions ont bénéficié de l'amélioration économique et de la baisse de la prime de risque politique.

En effet, les résultats des entreprises ainsi que les perspectives données par leurs dirigeants ont encouragé les investisseurs. Pour la première fois depuis quelques années, les analystes ont donc révisé à la hausse leurs estimations.

De ce fait, les performances des marchés actions sont très bonnes sur la période : +9% pour l'indice des actions internationales (en euros), +22% à Wall Street (en dollars) où tous les grands indices ont battu des records historiques : +12.5% pour les actions de la zone euro, +13% pour le CAC 40, +21% pour les actions émergentes (en euros).

Le style croissance a continué à surperformer notamment grâce aux valeurs technologiques aux États Unis. A noter également la performance des actions chinoises, cotées localement, qui progressent également de près de 25% en devises locales. Enfin, concernant les matières premières, l'or affiche sur la période une hausse de près de 13% (en dollars) et le pétrole est resté stable, à près de 60 dollars sur le WTI en début comme en fin de période.

Gestion (exercice du 28/04/2017 au 31/12/2017)

Nous rappelons que le FCPE Macif Actions PME-ETI ES est un nourricier du Fonds MG Expansion France et que dans un souci de simplicité, les opérations citées sont celles réalisées dans le FCP Maître MG Expansion France sur la période d'exposition du Fonds.

Le segment des petites valeurs françaises s'est bien comporté en 2017. Le segment a continué de profiter de la réduction de la décote sur le segment value. Les dossiers moins bien valorisés, ont vu leur décote se contracter de 20% fin 2016 à environ 10% fin 2017. Les dossiers de type croissance ont progressé en ligne avec la croissance de leurs résultats et ont connu une augmentation des multiples de valorisation. En 2017, le segment des petites valeurs françaises s'est bien mieux comporté (+23.8%) que les grandes capitalisations boursières (+11.7%).

A la création du Fonds le 28 avril 2017, la valeur liquidative du FCPE Macif Actions PME-ETI ES s'élevait à 100.00 euros par part C. Le Fonds a été investi le mardi 9 mai 2017. A la fin de l'exercice, la valeur liquidative s'élevait à 109.56 euros par part C, soit une hausse de 9.56% sur l'exercice. A noter que du 9 mai 2017 au 31 décembre 2017, le segment des petites valeurs françaises s'est apprécié de 6.6% et que les grandes capitalisations boursières sont restées stables (-0.1%).

Sur l'exercice 2017, l'appréciation du Fonds vient de la bonne performance des valeurs suivantes : dans le secteur média, **Xilam**, ce studio classé dans le top 10 des fournisseurs de séries animées dans le monde, a publié un chiffre d'affaires au premier semestre 2017 en progression de 66%, et un résultat opérationnel en hausse de 123%. Le groupe a annoncé des ventes importantes de programmes jeunesse en Italie et en Asie ; dans les biens de consommation courante, **BigBen Interactive**, a publié un résultat opérationnel en hausse de 51% pour l'exercice 2016/2017 et une marge opérationnelle de 5.3%, puis un résultat opérationnel S1 2017/18 supérieur aux attentes et choisi de décaler la sortie de son jeu de tennis au moment du tournoi de Roland Garros (mai 2018). **Riber** a publié un carnet de commande en hausse de 154% à fin septembre. Les trois valeurs qui ont pesé le plus sur la valeur liquidative sont : dans le secteur média, **HighCo**, qui a revu sa prévision annuelle 2017 de croissance de marge brute de plus de 4% en baisse à seulement plus de 1% et a publié un résultat net semestriel en baisse de 8% ; **Ose Immuno**, a corrigé, suite à la demande de cesser d'inclure des patients dans l'essai de phase 3 du Tedopi dans le cancer du poumon par le comité des experts indépendants ; et la **Française de l'énergie**, qui a baissé malgré la publication des comptes annuels en ligne, et l'annonce d'un partenariat industriel avec Dalkia et la commune de Béthune.

Attribution

Principales contributions à la performance du portefeuille sur l'exercice :

Contributions positives	Contributions négatives
Xilam Animation	High Co
Bigben Interactive	Ose Immuno
Riber	Française d'énergie

Concernant les mouvements, au deuxième trimestre, trois nouvelles positions ont été initiées : **Dalet**, société qui vend des licences dans le media asset management et qui bénéficie de l'augmentation de la consommation de vidéos dans le monde ; **Française de l'énergie** qui détient la concession Gazonor et a obtenu un tarif favorable de revente d'électricité produite à base de gaz, et qui a aussi l'ambition de forer 4 sites en Lorraine ; et **MEDIA 6**, la société fabrique des supports de présentation pour des clients comme L'Oréal, Séphora et L'Occitane, elle a publié un bon premier semestre 2017, sa trésorerie de 18 millions d'euros représente la moitié de la valeur en bourse.

Concernant les ventes, **Archos** et **Fermentalg** ont été cédées suite à des publications décevantes. La ligne Ose Immuno a été allégée suite à la décision du comité d'experts. Au troisième trimestre, deux nouvelles positions ont été initiées : **AST Groupe**, 3^{ème} constructeur français de maisons individuelles, le groupe a confirmé une croissance organique de plus de 20% de son activité pour l'exercice en cours ; et **Riber**, leader mondial des machines d'épitaxie par jets moléculaires de recherche et de production, a relevé son objectif de chiffre d'affaires 2017 et a anticipé une croissance d'au moins 50%. Concernant les ventes, **Europacorp** a été cédé suite à la déception sur les résultats du film Valerian. La ligne **Mauna Kea** a été allégée suite au changement du modèle économique aux USA et la pénalisation des ventes (-26%) au premier semestre. Lors du dernier trimestre, 4 nouvelles positions ont été initiées : **Generix**, ce vendeur de logiciel de « supply chain » est passé à un modèle SAAS. L'acquisition de Sologlobe a ouvert le marché nord-américain. La croissance des ventes supérieure à 10% par an couplée à une stabilité des coûts marketing devrait permettre à la marge ebitda de doubler ; IT Link propose à ses clients des solutions digitales mais aussi la sûreté des systèmes et la cyber-sécurité des données. Les ventes devraient croître de 7% et le résultat net de 10% par an. La valorisation est basse avec un PER estimé 2017 de 10x ; **Memscap**, cette société est numéro 3 mondial sur les systèmes-électromécaniques (mems) qui assurent des fonctions de capteurs de pression. Les débouchés sont en majorité dans le marché de l'aéronautique qui connaît une croissance de 9% par an. La société veut augmenter ses parts de marchés dans la cabine et vendre des modules plus chers ;

et **Tipiak**, est le leader des plats céréaliers et légumes secs (couscous, blé, quinoa). En 13 ans, la marque Tipiak a enregistré une croissance annuelle moyenne de ses ventes de +13%. Durant l'exercice, **MND**, acteur de solutions pour l'aménagement en montagne et la mobilité urbaine, a été renforcé suite à des bons résultats. Les dossiers **Electro Power Systems**, **Gensight**, et **SQLI** ont été renforcés par conviction. Le Fonds a renforcé les positions dans des petites lignes : **Advini**, **Altur** et **Tivoly**. Par ailleurs, les lignes, **ATEME**, **Bigben Interactive** et **Xilam** ont été allégées pour prendre des bénéfices. Le Fonds a participé aux augmentations de capital de : **SuperSonic Image** ; et d'**Ekinops** dans le cadre du rapprochement avec OneAccess.

Le Fonds a participé à l'introduction en bourse d'**Advicenne**, un laboratoire qui a terminé sa phase 3 pour le traitement d'une maladie orpheline du rein et s'intéresse aussi à la cystinurie, une maladie génétique orpheline. Le Fonds a demandé le réinvestissement en titres des dividendes pour Advini, Chargeurs et Riber.

Les frais de gestion directs et indirects sur le FCPE Macif Actions PME-ETI ES sont estimés à 1.56% pour le premier exercice.

Les marchés à terme, par l'intermédiaire de futures sur les marchés actions dans le but de couvrir ou d'exposer le portefeuille, n'ont pas été utilisés pendant l'exercice.

Les droits de vote attachés aux titres du portefeuille ont été exercés afin de sensibiliser, lors des assemblées générales, les directions des sociétés cotées aux problématiques extra-financières.

INFORMATIONS RELATIVES AU FIA

Actifs non liquides et gestion de la liquidité

L'actif du Fonds n'est pas investi sur des actifs non liquides.

La société de gestion met en œuvre régulièrement des stress tests de liquidité, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité des Fonds. Le risque de liquidité est évalué par rapport à l'actif des Fonds (scénarii de réduction de liquidité des actifs en portefeuille) et à leur passif (simulation de demandes de rachat de parts en fonction de la typologie de porteurs).

Profil de risque actuel

Le risque du Fonds se situe en date du **29 décembre 2017** au niveau [5] de l'indicateur synthétique. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre Fonds étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

Le profil de risque du Fonds nourricier Macif Actions PME-ETI ES est identique au profil de risque de l'OPCVM Maître, le Fonds MG Expansion France comme défini ci-dessous :

Risque de perte en capital

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque de gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au Fonds repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du Fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque action

Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du Fonds pourra baisser. De plus, le Fonds sera exposé sur des sociétés de petites et moyennes capitalisations. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque lié à la détention de petites et moyennes valeurs

Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et peut engendrer une augmentation de la volatilité de la valeur liquidative.

Risque de crédit

Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance dans lesquels est investi l'OPCVM peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Et accessoirement :

Risque de change

Ce risque correspond au risque de variation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par le Fonds. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds baissera en cas d'évolution défavorable du cours des devises autres que l'euro.

Gestion du risque

La société de gestion a mis en place une politique de suivi et de gestion des risques lui permettant de s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs et de la bonne adéquation de la liquidité de l'actif par rapport à celle du passif. La fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques définis au sein du prospectus du Fonds (hard guidelines) et effectue un suivi quotidien des différents risques liés aux actifs. Un contrôle de la structuration à la création du Fonds afin de s'assurer de l'adéquation actif/passif ainsi qu'un contrôle des valorisations sont également effectués.

Levier du Fonds au 29 décembre 2017

Ci-dessous les leviers du Fonds calculés conformément à la réglementation européenne mentionnée à l'article 109 du règlement délégué UE n° 231/2013 :

- méthode brute [100.02%]
- méthode de l'engagement [100.05%]

INFORMATIONS RELATIVES A L'ESMA

1) Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts)

Au 29/12/2017, nous ne détenons aucune position de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts).

2) Les contrats financiers (dérivés)

<u>Change</u> :	Pas de position au 29/12/2017
<u>Taux</u> :	Pas de position au 29/12/2017
<u>Crédit</u> :	Pas de position au 29/12/2017
<u>Actions – CFD</u> :	Pas de position au 29/12/2017
<u>Commodities</u> :	Pas de position au 29/12/2017

INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Sur l'exercice clos au 29 décembre 2017, le FCPE n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Bilan au 29 décembre 2017 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/12/2017 ⁽¹⁾	N/A
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	1 056 008,53	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	1 056 008,53	-
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 056 008,53	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	54,37	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	54,37	-
Comptes financiers	-	-
Liquidités	-	-
Total de l'actif	1 056 062,90	-

(1) Premier exercice

Bilan au 29 décembre 2017 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/12/2017 ⁽¹⁾	N/A
Capitaux propres		
Capital	1 059 331,64	-
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	4 538,66	-
Résultat de l'exercice (a, b)	-8 066,88	-
Total des capitaux propres	1 055 803,42	-
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
Comptes financiers	259,48	-
Concours bancaires courants	259,48	-
Emprunts	-	-
Total du passif	1 056 062,90	-

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

(1) Premier exercice

Hors bilan (en euros)

	29/12/2017 ⁽¹⁾	N/A
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

(1) Premier exercice

Compte de résultat (en euros)

	29/12/2017 ⁽¹⁾	N/A
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Crédits d'impôt	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	-	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	-	-
Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	-	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	7 558,24	-
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	-	-
Résultat net de l'exercice (I - II + III - IV + V)	-7 558,24	-
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	-508,64	-
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VII)	-	-
Résultat (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)	-8 066,88	-

(1) Premier exercice

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion du Fonds.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est la valeur unitaire de la part. Elle est calculée le dernier jour de bourse ouvré non férié de la semaine en divisant l'actif net du fonds par le nombre de parts émises.

L'exercice clos au 29/12/2017 est le premier exercice du fonds avec une durée de 8 mois.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement. L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché de méthodes financières. La différence valeur d'entrée - valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme fermes et conditionnelles

-les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étrangers sont évaluées au prix du marché. L'évaluation au prix du marché de référence est effectuée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion. Ces modalités d'application sont précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

-Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Contrôleur légal des comptes à l'occasion de ses contrôles.

-Les instruments du marché monétaire sont évalués à leur valeur de marché

-les parts ou actions d'OPCVM ou de FIA sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

-les titres de l'entreprise non admis aux négociations sur un marché réglementé :

a) Titres non admis aux négociations sur un marché réglementé donnant accès au capital de l'entreprise

Les titres de capital émis par l'entreprise sont évalués conformément aux méthodes objectives d'évaluation d'actions en tenant compte, selon une pondération appropriée à chaque cas, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise.

Ces critères sont appréciés, le cas échéant, sur une base consolidée ou, à défaut, en tenant compte des éléments financiers issus des filiales significatives.

À défaut, les titres sont évalués selon la méthode de l'actif net réévalué d'après le bilan le plus récent.

La méthode d'évaluation des titres de capital émis par l'entreprise doit être définie par un expert indépendant éventuellement désigné en justice.

Remarque : La valeur de l'entreprise peut être déterminée sur la base des derniers comptes annuels arrêtés, mais non encore approuvés. Si une différence est constatée après l'approbation, la société de gestion de portefeuille rectifie la valeur.

Si, pour assurer la liquidité du FIA, la société de gestion de portefeuille est contrainte à réaliser une transaction significative à un prix différent de cette évaluation, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix.

b) Titres de créance et instruments du marché monétaires non admis aux négociations sur un marché réglementé émis par l'entreprise

La méthode d'évaluation des titres de créance est déterminée par un expert indépendant, lors de la souscription par le fonds de ces titres et chaque fois qu'un événement ou une série d'événements ultérieurs sont susceptibles de conduire à une évolution substantielle du risque de défaillance de l'entreprise. L'expert indépendant peut éventuellement être désigné en justice.

En application de l'article R. 3332-27 du code du travail, seuls sont éligibles à l'actif du FIA les titres de créance non cotés bénéficiant d'un engagement de rachat à première demande par l'entreprise de ces titres ou lorsqu'il a été instauré un mécanisme équivalent garantissant le rachat de ces titres dans les mêmes conditions.

-les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur et les modalités d'application sont précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

-Les opérations visées à l'article R. 214-32-22 du code monétaire et financier sont évaluées à leur valeur de marché selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion et précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

Si, pour assurer la liquidité du FIA, la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction significative à un prix différent de cette évaluation, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Frais de fonctionnement et de gestion

1,20% TTC maximum de l'actif net.

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des frais évoqués (directs ou indirects) et doivent dans ce cas être mentionnés ci-après :

- Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L.621-5-3 du code monétaire et financier ;
- Les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPVCM) exceptionnels et non récurrents ;
- Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex procédure de class action).

Frais de gestion indirects

Les commissions et les frais de gestion indirects sont fixées à 0,26% TTC maximum.

Affectation des sommes distribuables

Capitalisation dans le Fonds.

Evolution de l'actif net du Fonds d'épargne salariale (en euros)

	29/12/2017 ⁽¹⁾	N/A
Actif net en début d'exercice	-	-
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises au Fonds d'épargne salariale)	1 151 342,00	-
dont participation ou compléments de participation	71 322,12	-
dont plan d'épargne ou intéressement	175 652,29	-
dont transferts	812 261,77	-
dont arbitrages	-	-
dont versements volontaires et abondements	92 105,82	-
dont autres	-	-
dont droits d'entrée à la charge de l'entreprise - prélevés	1 425,75	-
dont droits d'entrée à la charge de l'entreprise - rétrocedés	-1 425,75	-
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises au Fonds d'épargne salariale)	-172 275,27	-
dont rachats par les salariés - parts disponibles	-67 957,34	-
dont rachats par les salariés - accession à la propriété	-	-
dont rachats par les salariés - mariage	-	-
dont rachats liés au départ à la retraite	-	-
dont rachats liés au départ de l'entreprise	-	-
dont transferts	-104 317,93	-
dont arbitrages	-	-
dont autres	-	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 553,93	-
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-	-
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-21,00	-
Différences de change	-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	79 762,00	-
Différence d'estimation exercice N	79 762,00	
Différence d'estimation exercice N - 1	-	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	
Différence d'estimation exercice N - 1	-	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-7 558,24	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	1 055 803,42	-

(1) Premier exercice

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	259,48	0,02

Répartition par nature de taux (suite)

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	259,48	0,02	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

		%		%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise (suite)

		%		%		%		%
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	29/12/2017 ⁽¹⁾
Créances	
Provision négative pour frais de gestion fixes	54,37
Total créances	54,37
Dettes	
Total dettes	-
Total	54,37

(1) Premier exercice

Souscriptions rachats

Parts émises	11 248,5647 ⁽²⁾
Parts rachetées	1 612,2341

(2) Le fonds et la catégorie de parts C ont été créés le 28/04/2017.

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20 ⁽³⁾
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

(3) Le fonds et la catégorie de parts C ayant été créés le 28/04/2017, le taux présenté a été annualisé.

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par le Fonds d'épargne salariale avec notamment mention des garanties de capital
Néant
Autres engagements reçus et / ou donnés
Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
Néant				
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
Néant				
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
Néant				
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
Néant				

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/12/2017 ⁽¹⁾	N/A
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-8 066,88 ⁽⁴⁾	-
Total	-8 066,88	-
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-8 066,88	-
Total	-8 066,88	-
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

(1) Premier exercice

(4) Le fonds et la catégorie de parts C ont été créés le 28/04/2017.

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/12/2017 ⁽¹⁾	N/A
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	4 538,66 ⁽⁵⁾	-
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	4 538,66	-
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	4 538,66	-
Total	4 538,66	-
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

(1) Premier exercice

(5) Le fonds et la catégorie de parts C ont été créés le 28/04/2017.

**Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du Fonds d'épargne salariale
au cours des cinq derniers exercices (en euros)**

	29/12/2017 ⁽¹⁾	28/04/2017 ⁽⁶⁾
Actif net		
en EUR	1 055 803,42	68,16
Nombre de titres		
Parts	9 636,3306	0,6816
Valeur liquidative unitaire		
en EUR	109,56	100,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)		
en EUR	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)		
en EUR	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)		
en EUR	-	-
Capitalisation unitaire		
en EUR	-0,36	-

(1) Premier exercice

(6) Date de création

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2017

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Actions et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			1 056 008,53	100,02
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 056 008,53	100,02
MG EXPANSION FRANCE N	EUR	6 158,2023	1 056 008,53	100,02
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-
Créances			54,37	0,01
Dettes			-	-
Comptes financiers			-259,48	-0,02

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2017 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
ACTIF NET			1 055 803,42	100,00



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2017**

**MACIF ACTIONS PME ETI ES
FONDS D'EPARGNE SALARIALE NOURRICIER**
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI ASSET MANAGEMENT
22, rue Vernier
75017 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale nourricier MACIF ACTIONS PME ETI ES relatifs à l'exercice de 8 mois clos le 29 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale nourricier à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 30/12/2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



MACIF ACTIONS PME ETI ES

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux porteurs de parts

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs sur la situation financière et les comptes annuels.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Il incombe à la société de gestion de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, et de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'OPC.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



MACIF ACTIONS PME ET I ES

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM